qu'ils seront appelés à diriger, ces exercices si utiles pour le développement physique de l'enfant.

(Signé)
L.-R. MASSON, PRÉS. S. C.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport suivant, qui est lu et adopté sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par M. H. Gray :

SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES DE CLASSE

*Session du* 13 *mai* 1891

1o Série de livres de classe des Petits-Frères de Marie.

2o Premier, deuxième, troisième et quatrième livres de lecture à l'usage des écoles chrétiennes.

3o Recueil de devoirs, par B. Lippens. J. A. Langlais, éditeur.

4o Sadlier's Dominion Catholic Reading Charts.

5o Revision de la liste des livres de classe.

Les numéros 1, 2, 3 et 4 sont approuvés, ainsi que " Payson, Dunton and Scribners' National Writing Tablets," le " Manuel d'hygiène," par le docteur Sév. Lachapelle, édition de 1890, pour toutes les écoles. Quant à la revision des livres de classe, la considération en est remise à la prochaine séance.

(Signé) ANTOINE,
*Evêque de Sherbrooke.*

La résolution adoptée par le Conseil des Arts et Manufactures relativement à la " Méthode nationale de dessin," par M. E.-M. Templé, ayant été prise en considération, Mgr l'archevêque d'Ottawa fait motion, secondé par M. H. Gray :

" Que ce Comité ne peut approuver la " résolution du Conseil des Arts et Manufactures adoptant la méthode de " dessin de M. Templé, à l'exclusion de " toute autre méthode."

L'honorable juge Jetté, secondé par M. le docteur Leprohon, propose en amendement :

" Que tout en désapprouvant, pour le " moment, l'exclusion de toute autre méthode de dessin dans les écoles de la " province, ce Comité approuve la " Méthode nationale " recommandé qar le " Conseil des Arts et Manufactures."

Cet amendement étant mis aux voix, ont voté pour : L'honorable F. Langelier, M. P. S. Murphy, M. le docteur Leprohon, l'honorable juge Jetté et sir N.-F. Belleau. (5)

Ont voté contre : Mgr Marois, Mgr de Trois-Rivières, Mgr de Rimouski, l'honorable L.-F.-R. Masson, Mgr de Montréal, Mgr d'Ottawa, Mgr de Saint-Hyacinthe, M. H. Gray, Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac et Mgr de Sherbrooke. (10)

L'amendement étant déclaré perdu, le président met la proposition principale aux voix, alors l'honorable M. Masson secondé par Mgr l'évêque de Rimouski, propose en amendement :

" Que le mot MAINTENANT soit " ajouté après ceux NE PEUT dans la " motion principale."

Cet amendement étant mis aux voix, ont voté pour : Mgr de Rimouski, l'honorable M. Masson, M. P. S. Murphy, M. le docteur Leprohon, l'honorable juge Jetté et sir N.-F. Belleau. (6).

On voté contre : Mgr Marois, Mgr de Trois-Rivières, l'honorable F. Langelier, Mgr de Montréal, Mgr d'Ottawa, Mgr de Saint-Hyacinthe, M. H. Gray, Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac et Mgr de Sherbrooke. (9).

L'amendement est perdu.

La motion principale étant alors mise aux voix est adoptée par la même division que celle prise sur le premier amendement.

Mgr l'évêque de Chicoutimi, secondé par Mgr l'évêque de Trois-Rivières, propose et il est résolu :

" Qu'un bureau d'examinateurs soit " établi dans le comté de Saguenay, sous " le nom de BUREAU D'EXAMINA- " TEURS DU COMTÉ DE SAGUE- " NAY, qu'il ait ses séances les deuxièmes " mardis de mars et de juillet de chaque " année, et que les révérends C.-L. Pa- " rent, V. F., Jos.-E. Lemienx, Jos. Per- " ron et MM. C.-A. Côté, M. D., et Au- " guste Gingras, soient nommés membres " de ce bureau."